



SOMMAIRE :

Info spéciale

27 Octobre 2017.



TOUS LES ÉLÉMENTS EN MAIN

Détricotage et petites manoeuvres



Quelques semaines avant les élections professionnelles, tout se passe comme si le gouvernement s'ingéniait à faire disparaître toutes les améliorations obtenues par le SNES-FSU pour les PsyEN du second degré : diminution brutale du taux de promotion à la hors classe après la tenue de la CAPN, diminution de l'indemnité de fonction prévue, déjà injustement basse pour les PsyEN-EDO, suppression de la revalorisation de l'ICA pour les DCIO !

Comment croire que seules des restrictions budgétaires en soient le mobile, quand la baisse de l'IFP imposée se monte 66 euros annuels !

Les discussions avec le Ministère de l'Éducation nationale avaient permis d'aboutir à un point d'équilibre en traçant des pistes d'évolution. Les arbitrages interministériels rendus, contreviennent complètement à ces accords et mettent en péril la stabilité du corps de PsyEN et des deux spécialités.

Le rapport Filatre sur le premier cycle de l'enseignement supérieur et l'orientation ne va pas davantage dans le sens d'une reconnaissance de notre rôle puisqu'il ignore délibérément les PsyEN-EDO, et préconise la création d'un « référent orientation » au lycée.

Cette tâche, qui pourrait faire l'objet d'une certification, serait confiée aux enseignants. La FSU ainsi que les organisations lycéennes et l'UNEF présentes à la concertation, se sont opposées à ces projets en demandant la création de postes de PsyEN, mais n'ont finalement pas été entendues !

La création du corps unique lie explicitement l'orientation et la psychologie. Il ne faut pas revenir à des conceptions rétrogrades, basées sur le « tout information » et l'ajustement de profils.

En faisant confiance au SNES-FSU et au SNUipp-FSU vous donnerez du poids aux représentants qui se battent pour que les engagements pris soient tenus, que le rôle des PsyEN-EDO soit pleinement reconnu et pour préserver tous les CIO.

DANS CE NUMÉRO :

Assumer ses positions 2

Paradoxes autour de 2

CIO: Une défense opiniâtre 2

Comment je m'appelle ? 3

Conseiller technique: la fausse bonne Idée 4

Qui a voté quoi au CTM ? 5

Attention les élections professionnelles auront lieu du 30 octobre au 28 novembre. Toutefois, ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi mais l'arrivée au rectorat. Pensez à envoyer votre vote dans les enveloppes T au moins 8 jours à l'avance. Tout vote reçu après le 28 novembre ne sera pas pris en compte

Assumer ses positions !



Le rapport à l'avenir ne peut être dissocié du développement psychologique et social, ni du rapport aux savoirs.

Le Snes-FSU et le SNUipp-FSU revendiquent depuis plusieurs dizaines d'années le regroupement des ex psychologues scolaires et des ex-conseillers d'orientation-psychologues dans un même corps de psychologues, tout en préservant les spécificités de chacune des spécialités. De nombreuses manifestations et stages syndicaux qui ont eu lieu ces dernières années, rassemblant de très nombreux collègues, en attestent. **Pour le SNES-FSU, le rôle du psychologue de l'Éducation nationale est de permettre aux adolescents d'entrer dans une dynamique de développement qui associe dans un même mouvement, le processus de développement psychologique et social, l'expérience scolaire, le rapport aux études et la projection dans l'avenir.** Ceci suppose bien sûr des réflexions en équipe au CIO, pour mieux travailler avec les équipes

éducatives, avec les parents et les autres partenaires tant à l'interne qu'à l'externe.

D'autres organisations ne partagent pas cette conception et prétendent aujourd'hui que leur vote en CTM était justifié par leurs craintes sur le régime indemnitaire. Mais les questions indemnitaires ne figuraient pas dans le décret statutaire du 1^{er} Février 2017 !

Ces organisations auraient pu, comme l'a fait le SNES-FSU, voter le 16 11 2016 pour le décret statutaire et voter contre ou s'abstenir sur les décrets indemnitaires, présentés le 22 03 2017. A la vérité, les divergences sont autres et portent précisément sur le rôle de psychologue des personnels qui s'occupent de l'orientation.



Paradoxes autour de l'orientation

Dans un groupe de travail récent sur l'enseignement supérieur et l'orientation post bac, une organisation n'a-t-elle pas fait la proposition, reprise dans le rapport, de créer une fonction de « référent Parcours avenir » confiée à des enseignants ayant une « certification orientation » sur la totalité du lycée ?

Curieuse manière de défendre la place des Psy EN du second degré, surtout lorsqu'on connaît l'attachement des mêmes au terme de « conseil en orientation » !

Les difficultés rencontrées dans la rédaction de l'article sur les missions dans le nouveau statut, portaient bien aussi sur le refus de voir affirmé clairement, un rôle de psychologue, reliant les questions d'orientation au développement psychologique et social des adolescents et à leurs rapports aux apprentissages.

Déjà en 1991, J.Giust, dans un bulletin de l'Acopf, résumait ainsi les problèmes évoqués, lors de la création du corps des Co-psy : « Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue, elle me croit conseiller d'orientation ». Les réflexions ont-elles donc aussi peu avancé ?

CIO: Une défense opiniâtre

Depuis 2010, face à l'annonce de fermetures de CIO, le SNES n'est pas resté l'arme au pied. Relayant et favorisant la mobilisation des collègues, il a continué à agir dans toutes les académies pour préserver au maximum, tous les CIO et en dernier recours, tous les sites dont les fermetures étaient annoncées par les rectorats. Ainsi l'an dernier, l'action des collègues, impulsée et coordonnée par le SNES, a empêché la fermeture des sites dans l'académie de Créteil, même si la transformation des CIO en points d'accueil avec maintien des directeurs sur place, n'est au final, pas satisfaisante.

La semaine dernière à l'annonce du projet de fermeture du CIO de Gaillac, à l'initiative du SNES FSU, nos collègues directeurs de l'académie de Toulouse se sont réunis en intersyndicale pour décider des modalités d'action syndicales qu'ils vont discuter avec leurs équipes : appel à la grève le jour du CTA, rétention des documents administratifs (sauf ceux qui pénaliseraient les élèves), non représentation des autorités hiérarchiques dans les réunions autres que celles du bassin. .

Le SNES et la FSU demandent une réunion ministérielle urgente pour faire le point sur la situation des CIO au niveau national et faire respecter les engagements pris. Il faut également de toute urgence revalorisée l'ICA pour les DCIO, obtenir la généralisation de la NBI et revoir les conditions inacceptables du mouvement.

Comment je m'appelle ?



A l'occasion de la présentation de notre fonction dans les établissements, plusieurs équipes de CIO se sont posé des questions.

Comment indiquer la continuité avec notre ancienne appellation, tout en faisant valoir ce qui change dans nos missions ? « Psychologue de l'Éducation nationale » n'allait-il pas effrayer les élèves et les familles ? La longueur du titre de notre spécialité ne devrait-elle pas être réduite à « psychologues de l'orientation » ?

Certains responsables hiérarchiques sont même allés jusqu'à demander aux collègues de conserver leur ancienne appellation ou l'ont modifiée. Drôle de manière d'appliquer les directives nationales et d'ignorer délibérément la réalité !

A qui fera-t-on croire que l'appellation de psychologue de l'Éducation nationale ferait davantage fuir les élèves que celle de conseiller d'orientation ? Plus souvent qu'à notre tour, la difficulté à dissocier l'orientation de l'affectation dans les représentations courantes, nous a fait porter la responsabilité des dysfonctionnements du système, surtout auprès de ceux qui en sont les premières victimes !

Pour le SNES-FSU l'intitulé de notre spécialité déplie les 3 pôles de notre action : l'élaboration des projets d'avenir qui ne peut être dissociée du scolaire, ni du décours singulier du développement psychologique et social.

Certaines organisations prônent au contraire cette dissociation,

- soit entre le développement psychologique et l'orientation, ce sont les promoteurs du « psychologue du socle » qui étendrait le rayon d'action des Psy EN-EDA jusqu'à la fin du collège et nous repousserait vers l'insertion et les adultes.

- Soit entre l'orientation et la réussite scolaire, ce sont les tenants du conseil en orientation tout au long de la vie, privilégiant le conseil, sans distinction entre les problématiques adultes et adolescentes.

Il s'agit en fait d'une même vision de la psychologie à l'École, qui pourrait se limiter à

« l'accompagnement » privant ainsi le psychologue de l'Éducation nationale d'un levier de transformation pour favoriser l'autonomie des élèves et permettre d'autres destins possibles.

Pour les élèves et les familles, pour la qualité et le sens de notre travail, portons clairement notre titre, ne réduisons pas nous même nos missions mais prenons appui sur elles pour revendiquer des créations de postes !

Conseiller technique : La fausse bonne idée !

Depuis plusieurs mois, certaines organisations syndicales et associatives portent l'idée de création de « conseillers technique en psychologie » à tous les niveaux de l'administration.

De quoi s'agit-il ?

Le premier et le second degré n'ont pas la même structure hiérarchique puisque les Psy EN –EDO ont un directeur de CIO et un IEN dédié à leur spécialité, tandis que les Psy EN-EDA ont pour responsables hiérarchiques des IEN non spécialistes.

Certes, il y a un besoin de coordination et d'échanges pour les Psy EN-EDA, mais les organisations du premier degré qui revendiquent la création de postes de « conseiller techniques » vont bien au-delà.

Ainsi dans la Somme, nos collègues Psy EN-EDO ont-ils eu la surprise de découvrir, par leur IEN-IO, qu'une Psy EN-EDA rattachée au pôle ASH, partagerait ses missions avec les Psy EN–EDO. La lecture de la fiche de poste, est des plus éclairantes sur les risques d'un tel modèle ! Ce psychologue est présenté comme un expert auquel nos collègues pourraient avoir recours dans les RESS notamment « pour les élèves ayant besoin d'une orientation spécifique.» Il serait chargé des «liens avec les structures et instances extérieures à l'École » et conseillerait les enseignants. **Son champ d'intervention est censé s'étendre « de la maternelle au lycée et Lycée professionnel » !**

Certains collègues semblent ne pas avoir bien saisis que les PsyEN–EDO sont aussi de vrais psychologues !

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU sont opposés à un tel modèle qui

- Ne reconnaît pas le rôle des Psy EN du second degré et tente d'empiéter sur leur champ d'exercice en se posant en expert.

- Tire la fonction vers une médicalisation de l'intervention des psychologues dans l'Ecole en les rattachant au champ du handicap.

- Crée de fait un modèle hiérarchique parallèle à la structure du second degré, réduisant de ce fait les IEN-IO à la gestion des flux et des procédures d'orientation et d'affectation

Le Snes-FSU demande la création d'une fonction IEN dédiée à la spécialité Psy EN- EDA à côté de la fonction d'IEN–IO dont les missions doivent évoluer pour tenir compte de celles du nouveau corps.

Le SNES et le SNUipp revendiquent une ligne hiérarchique dédiée aux Psy EN, avec des missions clairement identifiées et tenant compte de leur spécialité. La fonction de conseiller technique maintient au contraire l'opacité sur les modes de désignation et les fonctions réelles qui leur seront confiées, en particulier pour l'évaluation des collègues.

On ne peut qu'être surpris en constatant que certaines organisations qui représentent les PsyEN EDO (ou veulent les représenter) revendiquent pourtant la création de cette fonction de conseillers techniques, au détriment de la reconnaissance pleine et entière de la qualification de psychologue des Psy EN-EDO et de l'introduction d'une fonction hiérarchique parallèle qui de fait, dissocierait l'orientation et la psychologie !

CTM : Qui a voté quoi ?

Texte	Pour	Contre	Abstention
Décret statutaire créant le corps des PsyEN	FSU, UNSA, FGAF	Sgen-cfdt, FO, CGT	
Arrêté temps de travail	FSU, UNSA, FGAF	Sgen-Cfdt, FO, CGT	
Décret sur l'indemnité de fonction pour les PsyEN (IF)	UNSA, Sgen-Cfdt, FGAF		FSU, FO, CGT
Décret sur l'ICA des DCIO (revalorisée)	FSU, UNSA, Sgen-Cfdt, FGAF	CGT	